

SEANCE DU 23 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, à 19 heures, le conseil municipal de Cléguérec, légalement convoqué le 17 février 2023, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Marc ROPERS.

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Jean Louis KERGARAVAT, Martine AUFFRET, Gaëlle BOBON-LE GAL, Eric BURH, Carine HENRY, Marc HAMONIC, Julie CRUZ, Joël EUZENAT, Noyale LEFEBVRE, Serge PERRET, Christine LE FLAO, Morgan CARIMALO, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Nicole BRUNON, Thierry LAMOURIC.

ABSENCES ET POUVOIRS :

Anne LE LU – Donne pouvoir à Jean Michel LE ROCH
Claude GUEGAN

Est nommée secrétaire de séance : Trefin LEFEBVRE

Délibération n° 2023-01

Votants	22
Exprimés	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

La collectivité est titulaire de quatre contrats d'assurances qui arriveront tous à échéance au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De s'engager** dans la démarche du Centre de Gestion pour renégocier le contrat des assurances statutaires. La commune restant libre d'y souscrire ou pas, selon les résultats de la consultation

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Le contrat à souscrire prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Affiché le

ID : 056-215600412-20230223-2023_01-DE

- **De lancer** une procédure de consultation des assurances sur les 4 lots et à s'associer dans ce but les conseils d'un cabinet spécialisé pour accompagner la commune dans la rédaction du dossier de consultation des compagnies d'assurance et dans la sélection des candidats (cabinet ARIMA : 1800 €)

La secrétaire
Trefin LEFEBVRE

Le Maire,
Marc ROPERS